

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

FONCTIONNEMENT

- . Les sorties sont prévues uniquement les mercredis (hors période de vacances scolaires de notre zone).
- . La première sortie est généralement prévue début janvier.
- . Nous nous réservons le droit d'annuler une sortie sous réserve de la météo ou non disponibilités du nombre d'encadrants nécessaires.
- . Horaires : rendez vous 8h pour un départ prévu à 8h30. Le retour est prévu pour 18h30 (sous réserve du trafic, météo imprévue en haut des pistes).
- . Pour le repas, le pique nique est à prévoir par les parents, le repas se fera en station.
- . Pour la tenue, votre enfant devra arriver le matin en tenue adaptée au ski (chaussures adaptées, combinaison de ski, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, baume à lèvres etc...).

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE SUR LES PISTES.

- . Un paiement de 20€ est demandé à chaque montée de bus.
- . Un groupe whatsapp dédié seulement aux adhérents est créé à chaque début de saison pour transmettre les informations concernant les sorties ou autres (annulation, rappel pour différentes choses etc..)
- . Les inscriptions aux sorties se font uniquement via le site web mis quelques jours avant par l'équipe de l'association en respectant le délai du lundi soir au plus tard minuit.
- . Une convention est mise avec le centre de loisirs de Saverdun pour ceux qui le souhaitent. Des documents seront alors à signer et nous demandons à en être informé pour chaque présence aux sorties.

ADHÉSION / PRÊT DU MATÉRIEL

- . Une adhésion de 60€ et une participation obligatoire de 20€ pour la tombola vous ai demandé aux inscriptions (non remboursable).
- . Un certificat médical attestant la pratique du ski alpin et une attestation d'assurance couvrant votre enfant est obligatoire pour valider l'adhésion.
- . Le matériel prêté (chaussures, skis, bâtons) est remis à l'adhérent lors de son inscription (tous les membres qui doivent être équipés doivent être présents). Il est gardé par les familles jusqu'à la fin de saison où il doit être ensuite rendu dans l'état et complet. Un délai d'un mois au plus tard après la dernière sortie sera pris en compte sous peine d'encaissement du chèque de caution soit 150€.
- . L'achat du casque par vous est demandé pour le bien et le confort de votre enfant.

AUCUN DOCUMENT, PAIEMENT, MATÉRIEL OU AUTRE DEMANDE NE DOIT ÊTRE TRANSMIS À L'ALAE DE SAVERDUN !

VOTRE ENFANT NE POURRA PAS ASSISTER AUX SORTIES TANT QUE SON DOSSIER NE SERA PAS COMPLET !

DISCIPLINE

. Toute boisson ou nourriture doit rester dans le sac de l'enfant car il est interdit de boire et de manger dans le bus.

. Votre enfant doit respecter les consignes données par les encadrants concernant le rangement des affaires au départ et à l'arrivée, les consignes sur les pistes et respecter les lieux communs (car, stations etc...) sous peine d'être refusé aux prochaines sorties.

ENCADRANTS

. Toute personne sachant skier peut adhérer à l'association, un groupe lui sera alors confié à chaque sortie.

. Les groupes sont attribués suivant les niveaux et sont discutés entre encadrants pour que tout le monde puisse skier à son rythme.

. Chaque encadrant doit lui aussi donner une cotisation de 60€ ainsi que 20€ de tombola et se munir obligatoirement d'un certificat médical attestant la pratique du ski alpin et son attestation d'assurance à jour. Sans cela il ne pourra ni assister ni encadrer une sortie.

. En cas de problème (blessure, non respect des consignes etc..) il devra s'en référer à l'encadrant 'réfèrent' de la journée.

***TOUS NOS ENCADRANTS SONT DES BÉNÉVOLES QUI
SOUHAITENT FAIRE PARTAGER LEUR PASSION À VOS ENFANTS
ET NON DES MONITEURS DE SKIS DIPLÔMES DE L'ETAT !!***